

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
BROCANTE PROFESSIONNELLE  
AU PIED DU CHATEAU  
DIMANCHE 19 fevrier 2023  
HAUTEFORT 24390**

**Téléphone: 0689299166**

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Numéro de téléphone : ...../...../...../...../

Email .....

N° carte professionnelle .....

Joindre obligatoirement :

- Une photocopie ( resto/ verso) de la carte professionnelle .
- Une photocopie attestation assurance valide et en cours .
- Le chèque de règlement

Emplacements :

4 euros le mètre ( réservation minimum 5 mètres )

Je réserve 1 emplacement de .....mètres..... euros

Règlement par chèque à l'ordre de Madame AZCONAGA

A retourner avant le 15 02 2023 à l'adresse suivante :

AZCONAGA

Rue du chanoine Goumet

24390 Hautefort

Fait à ..... le.....

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
BROCANTE  
DIMANCHE 19 02 2023  
HAUTEFORT 24390**

Le présent règlement intérieur entraîne l'acceptation par les participants professionnelles .

Il est interdit de vendre des armes à feu hors catégorie D1 et D2, les animaux de toutes sortes et tous produits illicites.

Les transistors ou toute musique d'ambiance ne sont pas autorisés .

Pour respecter la réglementation tous les prix doivent être affichés.

L'exposant prend connaissance de ce qui suit et l accepte :

Seuls les professionnels inscrits au registre du commerce ou auto-entrepreneurs peuvent participer à cette manifestation. Aucun particulier ne saurait être autorisé à occuper une partie du stand d'un professionnel même à titre gracieux ou amical .

Les objets et meubles proposés à la vente doivent faire l objet d'une inscription dans le registre de police obligatoire ; celui ci pouvant être réquisitionné à tout moment par les autorités autorisées .

L'exposant s'engage à rester jusqu'à la fermeture annoncée qui a été fixée à 17 h 00 .

Un départ avant cette heure serait désobligeant pour les visiteurs et les autres exposants .

La mise en place se fait de 5 h 00 à 8 h 30. Après ce délai la place sera considérée comme vacante et si besoin pourra être redistribuée sans qu aucun remboursement ou dédommagement ou encore attribution d une nouvelle place ne puisse être réclamé par le retardataire . Bien sûr les imprévus comme une panne ou autre incident seront pris en compte et sur simple information par téléphone du retardataire , sa place sera maintenu jusqu' à 9 h 30.

Tout exposant est responsable des dégâts qu'il pourrait éventuellement occasionner sur le site .

Suivant les sites et le nombre de participants, les organisateurs pourront être amenés à délimiter les exposants par zones de classement de matériel, ceci dans l'intérêt des exposants et de la clientèle .

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucuns sac poubelles, débris et autres déchets non souhaités au remballage, une déchetterie existant très certainement à proximité du lieux de résidence des exposants, les organisateurs ne sont pas là pour gérer et nettoyer vos déchets !

L'organisation se réserve le droit de plaçage et d attribution des places, afin d'éviter tout litige entre exposants il ne sera délivré aucun emplacement preferenciel .

( document à conserver)

## Questionnaire à remplir obligatoirement :

### Matériel exposé à la vente (cochez les lignes utiles)

Vaisselle – Linge de maison .....  
Meubles – Tableaux .....  
Livres – disques – jouets .....  
Vélos – Motos (immatriculation photocopies justificatif) .....  
Matériel artisanal – art populaire – métiers .....  
Objets de vitrine – bibelots .....

Ces questions visent à éviter que deux stands spécialisés se retrouvent en concurrence directe côte à côte.

Chaque exposant est responsable de l'authenticité des objets qu'il vend, les copies n'étant pas souhaitables elles devront être clairement affichées comme telles et identifiables par un étiquetage précis et clair et visible de prime abord par le public .

Encaissement du chèque de paiement le lendemain de la manifestation .  
Annulation possible 7 jours avant la date de la manifestation uniquement pour raisons graves sur présentation d'un justificatif, la pluie ne pouvant être une cause de désistement.

Dans l'éventualité d'une annulation par les organisateurs, les exposants seront prévenus par courrier ou par mail le plus tôt possible et les règlements restitués.

Lu et approuvé  
Signature

**La situation sanitaire actuelle est désormais bien connue de tous ainsi que toutes les consignes de protocole sanitaire , néanmoins en voici un récapitulatif correspondant au décret préfectoral .**

**Le port du masque est libre pour tous en toutes circonstances .**

**La désinfection des mains est souhaitable chaque fois que cela est nécessaire et un flacon de gel devra être disponible pour les acheteurs sur votre stand.**

**Vous êtes en droit d'exiger des acheteurs que ces derniers demandent l'autorisation de toucher vos articles à la vente et de leur imposer la désinfection des mains.**

**La distanciation sociale entre votre stand et celui de vos voisins est à respecter celle ci étant matérialisée au sol nous vous demandons de ne pas l'occuper pour élargir votre déballage !!!!!**

**A l'arrivée le matin, un café croissant sera offert aux exposants et leurs accompagnants.**

**( Document à conserver)**